



L'UE doit faire davantage et mieux pour l'Afrique

Depuis plus de 30 ans, les États africains et l'Union européenne (UE) œuvrent ensemble au développement de nouveaux modèles de responsabilisation mutuelle dans le cadre de leurs relations. De Yaoundé à Cotonou, l'Union européenne et l'Afrique, à travers la signature de traités internationaux, se sont engagées dans des accords communs de coopération et de partenariat.

Depuis un an, notre inquiétude et celle de nos partenaires du Sud grandissent en ce qui concerne les actuelles tendances négatives de ces relations entre l'Union européenne et l'Afrique.

L'UE est en train de manquer à son engagement de mise en œuvre d'une politique participative basée sur l'appropriation de celle-ci par l'ensemble des acteurs concernés. Nous sommes préoccupés par la limitation de l'espace politique octroyé aux pays partenaires et à leurs citoyens et par l'imposition, par l'Union européenne, d'une coopération conditionnelle au développement basée sur le contrôle de l'immigration, la lutte contre le terrorisme et le libre échange avec ces pays.

Nous exhortons l'Union européenne à prendre d'urgence des mesures de rééquilibrage de ses relations avec l'Afrique aux niveaux suivants : dialogue politique, négociations commerciales et aide au développement. Nous demandons à l'Union européenne de construire ces relations dans le cadre d'un projet commun, que les deux parties puissent s'approprier, et qui engage activement les citoyens et les organisations de la société civile.

Réelles appropriation et participation

L'appropriation des politiques ne peut avoir lieu que si celles-ci sont basées sur un système de responsabilisation mutuelle et un dialogue politique honnête entre l'Union européenne et l'Afrique. L'UE doit démontrer sa volonté de remettre en cause ses propres politiques et d'aller au-delà des modèles traditionnels de développement, dont l'effet est le renforcement de relations inégales donateurs-bénéficiaires. Pour obtenir un réel partenariat, l'UE doit être prête à s'inspirer de l'expérience et de l'expertise de l'Afrique.

Aujourd'hui, l'un des principaux défis concernant l'instauration du développement et de la paix en Afrique concerne le renforcement des mécanismes nationaux de responsabilisation tel que le renforcement des relations entre les États et les citoyens en Afrique. L'Union européenne doit soutenir les efforts de l'Afrique de promotion de la participation et de l'engagement de la société civile dans l'élaboration des politiques aux niveaux local, national et international.

La lutte contre la pauvreté et en faveur des droits humains requiert cohérence et transparence

Il existe un besoin urgent de promouvoir la cohérence entre les divers cadres politiques et financiers régissant les relations entre l'UE et l'Afrique : le Traité de Cotonou, la politique de voisinage, la stratégie Afrique de l'UE et la réponse au NEPAD.

Les Parlements et la société civile d'Europe et d'Afrique doivent impérativement être capables d'effectuer le suivi de ces processus pour assurer la responsabilisation et l'efficacité de la mise en œuvre. Toutefois le nombre de plus en plus important de fonds, de dispositifs et d'instruments européens rendent cette transparence et cette responsabilisation de plus en plus difficile à garantir.

Tout partenariat entre l'Afrique et l'UE doit reposer sur l'engagement au respect de l'ensemble des droits humains. L'UE doit faire la preuve de son soutien indéfectible à l'accomplissement et au dépassement des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) plutôt que de s'efforcer de progresser dans la protection de ses propres intérêts politiques et économiques à court terme en matière de libre échange, de sécurité et d'immigration.

CONCORD exhorte par conséquent la Commission européenne et les États membres :

- à assurer l'existence d'un réel partenariat entre l'Afrique et l'UE sur la base d'un dialogue politique sérieux basé sur la responsabilisation et le respect mutuels ;
- à s'engager dans un dialogue approfondi sur la gouvernance avec l'ensemble des parties intéressées africaines et européennes. Tous les efforts doivent être mis en œuvre pour éviter qu'un système européen de gouvernance à sens unique et de nouvelles conditions soient imposés aux pays en développement ;
- à faire la preuve de la volonté partagée de promouvoir l'ensemble des droits humains et la lutte contre la pauvreté en œuvrant à l'accomplissement des ODM et des objectifs du Traité de Cotonou ;
- à promouvoir l'intégration régionale des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) avant la mise en œuvre d'Accords de partenariat économique (APE) et à lancer un véritable débat sur les processus alternatifs avec les autorités et les sociétés civiles des pays ACP.